

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi onze avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 29/03/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Myriam COUTANCEAU, Julien BONNET
Dominique BAUDOIN, Benoit GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Cécile
SAUVETRE, Alexandre RAMBAUD, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Karine
BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-024 – Participation des familles pour le transport scolaire à compter de la rentrée 2024

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL-CC-2024-048, en date du 19 mars 2024, relative au vote des tarifs de transports pour les usagers scolaires à compter de la rentrée 2024/2025, concernant le forfait Maternelles – Primaires :

- Forfait à 75 €, pour le premier enfant (maternelle-primaire) : divisible par trimestre de 25 €,
- Forfait à 50 €, à partir du 3^{ème} enfant (maternelle-primaire) du même foyer fiscal : le 1^{er} trimestre coûtera 20 € et les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres coûteront 15€.

Le Conseil Municipal décide qu'il n'y a pas de prise en charge, les parents d'élève régleront donc la totalité du forfait à partir de la rentrée 2024/2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** cette délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Christelle BODIN



Le Maire,
Jean-Jacques GROLLEAU

